



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
auprès des Nations Unies  
229 East 44<sup>th</sup> Street  
New York, NY 10017

-----  
Tél : (212) 517 - 9030  
Fax : (212) 517 - 3032

**0137/REPSEN/NY/AbN/vds**

New York, le 26 mars 2024

La Mission Permanente de la République du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au **Bureau des Affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Division des Affaires maritimes et du droit de la mer)** et, faisant suite à Sa note verbale référencée ICSP-17/Invitation/Etats du 28 février 2024, a l'honneur de Lui faire parvenir, ci-joint, **la contribution du Sénégal au thème de la dix-septième (17<sup>eme</sup>) Série de consultations des Etats Parties à l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons.**

La Mission Permanente de la République du Sénégal auprès des Nations Unies remercie le **Bureau des Affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Division des Affaires maritimes et du droit de la mer)** de Son aimable coopération et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.



**Bureau des Affaires Juridiques  
du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies  
(Division des Affaires maritimes et du droit de la mer)  
New York**

**Email:** [doalos@un.org](mailto:doalos@un.org) ; [amerim@un.org](mailto:amerim@un.org)



## **CONTRIBUTION SUR "La Gestion durable des Pêches face aux changements climatiques":**

L'Accord de 1995 est adopté le 04 août 1995 à New York par la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont leurs déplacements s'effectuent tout à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques et exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs. Il est entré en vigueur le 11 décembre 2001. Cet accord vise à assurer la conservation à long terme et l'utilisation des stocks de poissons chevauchant et grands migrateurs dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

L'Accord énonce également les obligations des Etats du Pavillon, y compris celles qui ont trait à l'enregistrement et aux registres des navires, aux autorisations, au SCS et à la conformité et à l'application.

Les recommandations issues à travers plusieurs travaux au niveau national, régional et international, auxquels notre Département y ait participé se résument comme suit :

- Faire une analyse prospective sur les priorités de recherche pour soutenir les politiques relatives aux océans et aux côtes dans l'Atlantique pour une prévision dans trois domaines : Recherche – Formation et Communication ;
- Développer l'information et des mécanismes de lutte contre la pollution par les déchets marins et les plastiques ;
- Evaluer à mi-parcours la Décennie des sciences de la mer pour le développement durable des nations Unies (2021 – 2030) coordonnée par la COI de l'UNESCO et a été lancé à la Conférence des Parties sur les Changements climatiques de Paris 2015 (COP 21).
- Protéger impérativement au moins 30% des océans d'ici à 2030 pour garantir des océans en bonne santé au niveau mondial, aussi nécessaire de créer un vaste réseau de réserves marines interconnectées pour augmenter leur résilience et les garder comme stratégies pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

Les océans, comme les forêts, sont de véritables aspirateurs à carbone, une pompe biologique, ils captent le CO<sub>2</sub> en surface et le stockent dans les profondeurs.

Sans eux, notre Atmosphère contiendrait 50% de CO<sub>2</sub> en plus, ce qui rendrait la Terre inhabitable car de nombreuses difficultés et menaces planent sur les écosystèmes marins et surtout la Biodiversité marine, in fine sur les pêches.

Ces menaces de plus en plus fréquentes et prégnantes sont avérées.

L'accumulation des impacts liés aux activités humaines, comme la surpêche, la pollution aux déchets marins et surtout au plastique, exacerbée par les aléas climatiques fragilisent les océans.

La haute mer qui par définition est en dehors des eaux territoriales et ne faisant l'objet d'aucune réglementation pour le moment, recèle des trésors qui aiguissent l'appétit de nombreux services éco systémiques. Alors qu'elle est un bien commun qui appartient à toute l'Humanité, mais qui bénéficie qu'à un tout petit niveau de connaissances.

La pression exercée sur les océans par les activités humaines et aggravée par la variabilité climatique a entraîné le déclin de nombreux écosystèmes marins, mais il y a encore de l'espoir pour une bonne santé des océans avec une bonne approche prospective de bonnes pratiques basées sur la nature, le climat et la biodiversité.

La question sur le Traité mondial sur la haute mer soulevée au Secrétariat de la CCNUDM reste opportune.

Aussi, la haute mer regorge de nombreuses potentialités et représente 61% de la surface des océans et près de la moitié de la surface du globe. Il est temps de se soucier de son sort car la biodiversité y est aussi riche (monts sous-marins, espèces migratrices...), que celles des zones côtières et il est impératif qu'elle fasse aussi l'objet d'une protection.

Ces négociations sont donc cruciales pour réguler les activités au-delà des ZEE et protéger cette biodiversité. Ceci permettrait de protéger 30% des océans comme le préconisent les Scientifiques, exemple du 6<sup>e</sup> Rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

L'existence de richesses biologiques montre l'importance du monde sous-marin riche et insuffisamment connu. Et nous devons en savoir plus jusqu'aux océans les plus profonds. Leur statut vulnérable constitue une mise en question des facteurs d'ordre anthropique ou naturel freinant la gestion durable des pêches au sein de nos pays parties à l'Accord de 1995 sur la protection des stocks de poissons chevauchant comme les pélagiques chinchards, maquereau, sardinelle...et les poissons grands migrateurs comme le thon, l'espadon.

Dans les pays comme le nôtre, la diversité biologique marine et l'importance des espèces marines pour le développement économique et social, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés, nous devons changer de comportement pour continuer à fournir ces services aux générations futures.

Aussi, nous constatons que les raies Manta qui se nourrissent de plancton et contrôlent la diversité de ces organismes minuscules et essentiels dans le réseau tropique, sont menacées par la surpêche, la pollution plastique, le changement climatique et la dégradation des récifs coralliens.

La raie Manta géante est devenue très appréciée pour ses branchies, qui sont utilisées dans les médicaments chinois d'où la pertinence du Protocole additionnel de Nagoya.

La raie Manta d'ailleurs fait partie des espèces menacées du Programme World for Life visant à protéger la vie marine, laquelle nous a appuyé sur 18 mois sur la gestion des prises accidentelles de tortues ou d'oiseaux marins.

Quant au requin renard, il est menacé par la surpêche, la hausse de température de l'océan, l'acidification des océans et les micro-plastiques. De nombreuses autres espèces sont également confrontées aux mêmes menaces et le niveau de risque exige une action urgente.

Le rapport spécial du GIEC sur l'Océan et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique "Ocean and Cryosphere in a Changing Climate" a pour but de faire un état des lieux des connaissances scientifiques depuis le dernier rapport d'évaluation du GIEC paru en 2015 (5<sup>e</sup> Rapport) sur les conséquences du changement climatique depuis la modification des processus physiques et chimiques, jusqu'aux impacts sur les écosystèmes et les communautés.

Ce rapport scientifique approuvé par les Gouvernements membres de la CCNUCC a été partagé en fin 2019.

Le Sénégal, de par sa position géographique, s'ouvrant sur la façade atlantique longue de 718 km, de sa zone économique exclusive (ZEE) vaste de 198000 km<sup>2</sup> a été cité parmi les pays de pêche maritime et continental et de l'aquaculture.

Le Changement climatique affecte le phytoplancton et le zooplancton. Il modifie la dominance et la distribution de nombreuses espèces surtout pour les pélagiques, ainsi que la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers au Sénégal.

Ainsi la situation actuelle et future des pêches est dictée par l'évolution de l'environnement marin modifié par les changements climatiques (acidification, désoxygénation, élévation du niveau de la mer et perte de biodiversité pour migration d'espèces...) et l'influence des actions anthropiques (pollution, PINN, surexploitation de certaines espèces à grande valeur ajoutée). Or le secteur de la pêche notamment celle artisanale subvient aux besoins des communautés pour leur subsistance et leurs revenus ainsi que pour satisfaire ceux alimentaires et nutritionnels.

Face à l'urgente nécessité de préserver nos pêcheries, le Sénégal a adopté son Plan national d'adaptation Pêche et Aquaculture face aux effets des changements climatiques (PNA Pêche, horizon 2035) qui est intégré dans le volet Adaptation de notre Contribution Déterminée nationale conformément à l'Accord de Paris. (Cdn pêche volet Adaptation).

Pour la mise en œuvre du PNA Pêche ou CDN pêche, il a été créé une Plateforme d'échanges entre Décideurs, Chercheurs, Universitaires, Parlementaires, Conseillers économiques social et environnemental, Haut conseillers des collectivités territoriales, Gestionnaires des pêches de l'environnement et du climat, Représentants des organisations professionnelles des pêches, ONG, Partenaires techniques et financiers et des Médias pour suivre et accompagner le développement de stratégies d'adaptation du secteur des pêches face aux conséquences des changements climatiques à travers des projets et programmes formulés à partir des stratégies d'adaptation issus du PNA Pêche qui se résument après hiérarchisation et priorisation en cinq axes :

i) Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes marins et côtiers, aquatiques continentaux (comme l'immersion de récifs artificiels, mise en œuvre des plans d'aménagement pour les espèces cibles en état de pleine exploitation, renforcement des aires de cogestion de la ressource, création de nouvelles aires marines protégées) ;

- ii) Développement de l'aquaculture durable et de la pêche continentale ;
- iii) Gestion des infrastructures de pêche aménagées sur le littoral ;
- iv) Valorisation des produits de la pêche pour augmenter la rente halieutique ;
- v) Promotion de la pêche responsable et des directives volontaires pour une pêche artisanale durable et lutte contre la paupérisation des communautés de pêcheurs.

Le PNA pêche horizon 2035 avec un coût total de 232 millions de dollars avec sa stratégie d'opérationnalisation 2016-2021 est en cours d'évaluation (efforts dans l'adaptation et ressources utilisées) et d'actualisation pour la période 2024-2027 (corriger les lacunes et intégrer les nouveau défis suivant la dynamique des changements).

Fort heureusement, le Département des Pêches a toujours participé aux discussions sur les questions liées à l'Océan, le Climat et la Biodiversité à travers plusieurs occasions comme les travaux préparatoires des réunions des Parties sur le climat, la Biodiversité, les MOP pour le Protocole de Cartagena et celui de Nagoya. Egalement lors des COP sur le climat dont la dernière tenue à Dubai, les deux thématiques en discussion relatives aux océans et les changements climatiques étaient : 1-restauration des écosystèmes marins et côtiers y compris le carbone bleu ; 2- Pêche et sécurité alimentaire.

Le grand défi reste toujours de concilier la nécessité de préservation de la Biodiversité de l'environnement marin et côtier et l'exigence d'exploitation des ressources halieutiques tout en renforçant la résilience de la productivité des ressources halieutiques y compris les espèces des stocks chevauchants et les Grands migrants suivant les dispositions de l'Accord de New York 1995.